

TARIF ANNUEL 2024 - 2025

OPTION DE REGLEMENT :	Mensuel		Trimestriel*		Annuel*	
------------------------------	---------	--	--------------	--	---------	--

* les titres de recette sont émis en novembre pour un paiement à l'année ou 1/3 en novembre, 1/3 en février et 1/3 en mai pour l'option trimestriel.

ECOLE DE MUSIQUE	Habitants de Die et élèves pensionnaires					Extérieurs à Die
	Tranche 1 (QF de 0 à 336 €)	Tranche 2 (QF de 337 à 412 €)	Tranche 3 (QF de 413 à 538 €)	Tranche 4 (QF de 539 à 800 €)	Tranche 5 (QF > à 800€)	
ENFANTS						
EVEIL MUSICAL (de 4 à 7ans) OU FORMATION MUSICALE (à partir de 7 ans)	99 €	114 €	126 €	144 €	204 €	254 €
INSTRUMENT + EVEIL MUSICAL/FM (<i>inclus</i>) + pratique collective*	174 €	225 €	273 €	321 €	354 €	489 €
PRATIQUE COLLECTIVE	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	140 €

ADULTES						
FORMATION MUSICALE (<i>sans instrument</i>)	288 €	288 €	288 €	288 €	288 €	314 €
INSTRUMENT + FM (<i>inclus</i>) + pratique collective*	369 €	414 €	459 €	504 €	729 €	795 €
PRATIQUE COLLECTIVE	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	140 €

PRATIQUE COLLECTIVE* :
Atelier jazz, Quatuor Saxophone, ensemble guitare ou flûte, atelier musique folklorique, Chant...

ECOLE D'ARTS PLASTIQUES (Enfants uniquement)						
ATELIER ARTS PLASTIQUES	114 €	126 €	138 €	150 €	177 €	246 €
ATELIER ARTS PLASTIQUES (<i>Tarif pour les élèves fréquentant l'EMMAP</i>)	90 €	90 €	90 €	90 €	90 €	123 €

Réductions à appliquer, le cas échéant :

- o 2^{ème} inscrit de la même famille (enfant ou adulte), 20% de réduction sur l'ensemble des cotisations du foyer
- o 3^{ème} inscrit de la même famille (enfant ou adulte), 30% de réduction sur l'ensemble des cotisations du foyer
- o à partir du 3^{ème} enfant inscrit de la même famille, 50% de réduction sur l'ensemble des cotisations du foyer

o Tarif adulte étudiant (-20% réduction, fournir un justificatif de scolarité)

o Tarif enseignement d'un 2^{ème} instrument : -20% réduction

Accusé de réception en préfecture
le 16/07/2024 à 10h02
Date de télétransmission : 16/07/2024
Date de réception préfecture : 16/07/2024